Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 35 (1921)

Heft: 3-4

Artikel: Armoiries des communes de l'Ajoie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744723

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

musicale un drapeau sur le fond duquel se détache l'écusson, brodé par la soeur du curé, Mlle. Montant. (Voir *Journal de Genève* du 23 décembre 1920).

H. Deonna.

Vernier.

Nous avons déjà mentionné dans notre revue les armes de cette commune du Canton de Genève (Archives héraldiques 1913, pag. 32). Adoptées en 1914 elles ont été modifiées par un arrêté du 20 janvier, approuvé le 27 février de

la même année par le Conseil d'Etat. Elles se blasonnent: «coupé par une fasce ondée d'argent, au premier de sinople, à la roue de moulin d'or, au second de gueules à la truite au naturel.»

Le second du coupé était primitivement: parti d'or et de gueules.

La commune ne possédant pas d'armoiries, elle les a composées en prenant pour couleurs le vert qui figurait sur les plus anciens drapeaux de la jeunesse et le rouge qui est à la fois couleur cantonale et fédérale. Pour emblèmes: les eaux du Rhône qui borde la com-

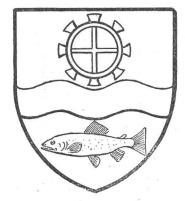


Fig. 28

mune sur un parcours de plus de cinq kilomètres, la truite représentant la pêche, encore en honneur à Vernier et qui, il y a bien des années, était l'occupation professionelle de quelques familles, la roue de moulin rappelant les anciens moulins si connus et symbolisant les forces motrices de Chèvres. (Voir rapport sur les comptes de l'année 1913, commune de Vernier, par M. H. Golay, maire de Vernier, avril 1914, page 36).

H. Deonna.

Armoiries des communes de l'Ajoie.

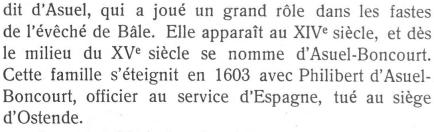
M. l'abbé Daucourt nous avait envoyé un mémoire très complet sur les armoiries des communes de l'Ajoie avec des notices généalogiques très détaillées sur les familles seigneuriales de ces differentes localités. L'étendue de ce travail ne nous a pas permis de le publier in extenso jusqu'à maintenant, à cause du peu de place dont nous disposons. Désirant cependant vivement faire connaître à nos lecteurs les intéressants renseignements sur les armoiries communales de l'Ajoie contenus dans ce travail, nous avons fait un petit extrait de chacune de ces notices, que nous publierons ici en plusieurs séries.

Boncourt.

Cette commune et paroisse compte 1130 habitants. Elle a relevé il y a quelques années les armoiries de la noble et puissante famille des de Boncourt



Fig. 29



Les armoiries des Asuel-Boncourt portaient: de gueules à deux haches d'armes d'argent posées en sautoir.

Lugnez.

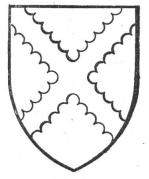


Fig. 30

Cette commune fait partie de la paroisse de Damphreux et compte 296 habitants. Elle a relevé il y a quelques années les armoiries de la famille des nobles de Lugnez. A la suite de difficultés qu'Aymonod de Lugnez eut avec l'évêque de Bâle, vers 1440, cette famille se retira à la Neuveville, où l'on voit à la Blanche Eglise, des pierres tombales à leurs armes, qui étaient: d'argent au sautoir engreslé de gueules.

Roche d'Or.

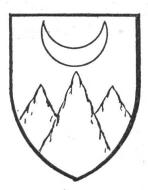


Fig. 31

Cette commune fait partie de la paroisse de Grandfontaine et compte 96 habitants. En 1283 l'évêque de Bâle fit construire à Roche d'Or un château, dont dépendaient les villages de Damvans, Réclère, Grandfontaine, Fahy et Chenevez. En 1595 l'évêque Christophe de Blarer, le fit démolir afin qu'il ne tombât point entre les mains des Lorrains.

La commune de Roche d'Or a adopté il y a quelques années les armoiries suivantes: d'azur à trois rochers d'or mouvants de la pointe et accompagné en chef d'un croissant d'argent.

Seleute.



Fig. 32

Cette commune fait partie de la paroisse de St. Ursanne et compte 110 habitants. De temps immémorial on parle du bouquetin ou bouc de Seleute, aussi cette commune a-t-elle adopté les armoiries suivantes: d'or au bouc rampant de sable.

Courgenay-Courtemautruy.

Cette importante commune forme une paroisse et compte 1476 habitants.

Une famille noble de Courgenay apparaît dès le XIIe siècle et disparaît vers 1500. On ne connaît pas ses armoiries mais d'après une ancienne tradition, elle portait un canard ou une oie. Cette tradition s'est conservée dans cette commune et elle a adopté, il y a quelques années, les armoiries suivantes: d'argent à un canard de gueules, posé sur un mont de sinople, à trois étoiles du second rangées en chef.



Fig. 33

Beurnevesin.

Cette commune et paroisse compte 253 habitants. Elle a relevé il y a quelques années les armes de l'ancienne famille des nobles de Beurnevesin, qui apparaissent dès la fin du XIIIe siècle et qui possédaient le château-fort situé sur une colline au nord de ce village, château dont il reste encore des ruines importantes.

Les nobles de Beurnevesin étaient vassaux des comtes de Neuchâtel en Bourgogne. Au milieu du XVI^e siècle, le village et la seigneurie de Beurnevesin, qui étaient devenus la propriété des comtes de Neuchâtel en Suisse, furent cédés à l'évêque de Bâle contre les possessions de ce dernier dans le pays de Neuchâtel. Les armes des nobles de Beurnevesin étaient: d'argent au chevron de sinople, accompagné de trois étoiles de gueules. (à suivre)

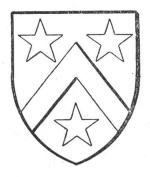


Fig. 34

Miscellanea.

Première apparition des couleurs vaudoises. Lorsque le Pays de Vaud s'émancipa, le 24 janvier 1798, de la domination bernoise, pour se constituer en *République lémanique*, il adopta comme emblème le drapeau vert.

On a toujours cru, jusqu'à maintenant, que le blanc n'avait été adopté, comme seconde couleur, que par le Grand Conseil de 1803.

Il ressort du texte suivant qui nous a été aimablement communiqué par M. G.-A. Bridel, président de l'Association du Vieux-Lausanne, que des drapeaux vert et blanc apparurent déjà en 1798:

«Fête du serment civique prêté à Lausanne le 17 août 1798.»

«... Après cet acte religieux (cérémonie à la Cathédrale) le cortège s'est »formé dans l'ordre suivant: deux grands drapeaux aux couleurs nationales ... »Sur la place de Montbenon . . . le cortège est allé prendre place dans un grand